

Le Maire soumet à l'assemblée le rapport établi le 1er Février 1974 par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts, concernant les travaux à exécuter pour assurer le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune dont le montant est estimé à une somme globale de 1 210 000,00 F.

Cette estimation de 1 210 000,00 F. se décompose en deux tranches :

- l'une de 260 000,00 F. prévoyant le renforcement du pompage du puits de MEREVILLE, l'installation d'une télécommande entre la station de pompage et les réservoirs et la construction d'une 2ème cuve de 500 m³ à ST BLAINE
- l'autre de 950 000,00 F. concerne le prolongement du réseau de distribution de la ZAC LUDRES SUD et la construction d'un nouveau réservoir de 1 500 m³.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- accepte le dossier présenté par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts, devant entraîner une dépense globale de 1 210 000,00 F.,
- sollicite l'inscription de ces travaux au prochain programme d'alimentation en eau potable subventionné par le Département ou le Ministère de l'Agriculture et demande qu'une 1ère partie de ce projet soit inscrite au programme 1974,
- s'engage à assurer le financement de la partie des travaux non couverte par la subvention soit par voie d'emprunt soit à l'aide des fonds disponibles dont pourrait disposer la commune à l'époque de la réalisation des travaux.